



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'Union Dentaire est pour le financement public des syndicats sous conditions**

Paris, le 14 octobre 2020

Dans une lettre du 5 octobre adressée aux organisations syndicales, Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, et le Gouvernement ont annoncé qu'ils souhaitaient que les syndicats puissent bénéficier d'un « financement pérenne visant à soutenir leur participation à la vie conventionnelle ». Des concertations pour en définir les modalités seront organisées au premier semestre 2021.

L'Union Dentaire défendra cette proposition, dont elle n'est pas à l'origine, sous conditions.

Ce financement ne doit pas être prélevé sur les chirurgiens-dentistes qui reversent déjà une part conséquente de contributions à différents organismes institutionnels. Il doit être alloué sur le budget de l'Etat tout en étant transparent et indépendant.

Ce financement doit servir tous les syndicats représentatifs, qu'ils soient signataires ou non de la convention dentaire. Il ne doit pas enchaîner les syndicats et rendre leurs décisions, leurs orientations et leur doctrine dépendantes de ces subsides publiques.

Ce financement doit être institutionnalisé et non politisé pour qu'il soit durable et ne soit pas remis en cause au moindre mouvement du balancier politique.

Enfin, ce financement ne doit attendre aucune autre contrepartie que de permettre, de manière pérenne, la défense du dialogue social entre l'Etat, les organismes sociaux et les syndicats de professionnels de santé libéraux.

#### **A propos de l'Union Dentaire**

Syndicat de chirurgiens-dentistes régi par la loi du 21 mars 1884 | Membre fondateur de l'ADF | Membre fondateur de l'UNAPL

Depuis 60 ans, l'Union Dentaire se bat pour penser et agir en faveur de l'avenir de la profession de chirurgiens-dentistes en France. Présente localement auprès de ses adhérents et des praticiens en général, l'Union Dentaire est l'un des principaux syndicats représentatifs de la profession de chirurgien-dentiste.

#### **Contact**

Clément Neveu | Tél. : 01 44 85 51 29 | Mail : [c.neveu@union-dentaire.com](mailto:c.neveu@union-dentaire.com)